

**BP option responsable d'entreprise agricole****Financement**Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**CDFAA DE LA CORRÈZE - SITE  
DE BRIVE-VOUTEZAC  
BOUTOT Pierre  
05.55.25.27.64  
cfa.brive-voutezac@educagri.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Actif(ve) non salarié(e)  
Elève sous statut scolaire**Sélection :**Dossier  
Tests  
Entretien**Niveau d'entrée requis :**Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3  
européen)**Conditions d'accès :**\* Avoir entre 16 et 29 ans révolus \* Souscrire  
un contrat d'apprentissage**Prérequis pédagogiques :**

Non renseigné

**Contrat de  
professionnalisation  
possible ?**

Non

**Objectif de la formation**

Les emplois-type ciblés par le brevet professionnel "Responsable d'entreprise agricole" sont ceux d'agriculteur-ices et de salarié-es agricoles hautement qualifié-es dont le niveau d'emploi est le niveau IV. Ce diplôme permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer avec ou sans les aides (DJA). Le responsable d'entreprise agricole et les salarié-es hautement qualifié-es peuvent exercer leurs activités dans des types d'entreprises très différents, en fonction du secteur d'activité, de la taille, du statut juridique, du mode de production ou de l'organisation sociale de l'entreprise ainsi qu'en fonction des réseaux et du territoire dans lesquels les activités de l'entreprise s'inscrivent.

**Contenu et modalités d'organisation**

Se situer en tant que professionnel Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation Piloter le système de production Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements Gérer le travail Conduire le processus de production dans l'agroécosystème Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : Combiner les différentes activités liées aux productions Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique Valoriser les produits ou services de l'entreprise Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est

...  
Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte****Validation(s) Visée(s)****BP option responsable d'entreprise agricole - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)****Et après ?****Suite de parcours**

La formation peut être complétée par un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) ou par un certificat de spécialisation.

**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00168975</b>	du 01/09/2020 au 30/06/2022	Naves (19)	CDFAA DE LA CORRÈZE - SITE DE BRIVE-VOUTEZAC		Non éligible	
<b>00223610</b>	du 01/09/2021 au 30/06/2023	Naves (19)	CDFAA DE LA CORRÈZE - SITE DE BRIVE-VOUTEZAC		Non éligible	
<b>00278830</b>	du 01/09/2022 au 30/06/2024	Naves (19)	CDFAA DE LA CORRÈZE - SITE DE BRIVE-VOUTEZAC		Non éligible	

00329613

du 01/09/2023 au  
30/06/2025

Naves (19)

CDFAA DE LA  
CORRÈZE - SITE DE  
BRIVE-VOUTEZAC

Non  
éligible



00425094

du 02/09/2024 au  
03/07/2026

Naves (19)

CDFAA DE LA  
CORRÈZE - SITE DE  
BRIVE-VOUTEZAC

Non  
éligible



00513470

du 01/09/2025 au  
02/07/2027

Naves (19)

CDFAA DE LA  
CORRÈZE - SITE DE  
BRIVE-VOUTEZAC

Non  
éligible

